

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00671

Numéro SIREN : 814 956 108

Nom ou dénomination : A.P.A

Ce dépôt a été enregistré le 07/11/2023 sous le numéro de dépôt 12795

Certifié conforme
à l'original. *[Signature]*

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	16 329.32	6 574.66	9 754.66	10 130.66
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations	360 604.36		360 604.36	360 604.36
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total II	376 933.68	6 574.66	370 359.02	370 735.02
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés				
	Autres créances	61 653.00		61 653.00	68 083.00
	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	10 160.56		10 160.56	15 515.79
	Charges constatées d'avance (3)	1 070.93		1 070.93	1 047.29
	Total III	72 884.49		72 884.49	84 646.08
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	449 818.17	6 574.66	443 243.51	455 381.10

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000.00	1 000.00
	Réserves		
	Réserve légale	100.00	100.00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	243 818.93	218 180.28
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	69 532.12	75 638.65
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total I	314 451.05	294 918.93
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	123 880.25	159 246.72
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 339.21	1 205.45
	Dettes fiscales et sociales	3 553.00	
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	20.00	10.00
	Produits constatés d'avance (I)		
	Total IV	128 792.46	160 462.17
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	443 243.51	455 381.10
(1) Dont à moins d'un an		128 792.46	36 672.96

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	18 000.00		18 000.00	18 000.00			
Chiffre d'affaires NET	18 000.00		18 000.00	18 000.00			
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				4 108.37		-4 108.37	-100.00
Autres produits			0.39	1.56		-1.17	-75.00
Total des Produits d'exploitation (I)			18 000.39	22 109.93		-4 109.54	-18.59
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			18 401.73	15 874.82		2 526.91	15.92
Impôts, taxes et versements assimilés			368.00	873.27		-505.27	-57.86
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 249.00	7 848.66		-5 599.66	-71.35
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges				0.32		-0.32	-100.00
Total des Charges d'exploitation (II)			21 018.73	24 597.07		-3 578.34	-14.55
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-3 018.34	-2 487.14		-531.20	-21.36
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	71 617.00	88 494.00	-16 877.00	-19.07
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	71 617.00	88 494.00	-16 877.00	-19.07
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	2 482.54	3 090.21	-607.67	-19.66
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	2 482.54	3 090.21	-607.67	-19.66
2. Résultat financier (V-VI)	69 134.46	85 403.79	-16 269.33	-19.05
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	66 116.12	82 916.65	-16 800.53	-20.26
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 000.00	21 000.00	-15 000.00	-71.43
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	6 000.00	21 000.00	-15 000.00	-71.43
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	427.00	28 278.00	-27 851.00	-98.49
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	427.00	28 278.00	-27 851.00	-98.49
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	5 573.00	-7 278.00	12 851.00	176.57
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	2 157.00		2 157.00	
Total des produits (I+III+V+VII)	95 617.39	131 603.93	-35 986.54	-27.34
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	26 085.27	55 965.28	-29 880.01	-53.39
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	69 532.12	75 638.65	-6 106.53	-8.07

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées

A.P.A

Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle

A capital de : 1 000,00 €

**Siège social : 334 bis Chemin des Platanes
13100 AIX EN PROVENCE**

RCS Aix en Provence B 814 956 108

Certifié Conforme
à l'original
R. G. B. S. S.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
D'APPROBATION DES COMPTES
AU 02 MAI 2023**

A.P.A
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 €
Siège social : 334 bis Chemin des Platanes
13100 AIX EN PROVENCE
RCS AIX EN PROVENCE B 814 956 108

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 02 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 02 Mai à AIX EN PROVENCE (13100), Monsieur Pierre CHERKARDJIAN, associé unique et Président de la Société « A.P.A », Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €, divisée en 100 actions de 10 € chacune, de même catégorie, dont le siège social est 334 bis Chemin des Platanes - 13100 AIX EN PROVENCE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix en Provence sous le numéro B 814 956 108.

Associé unique de la société « A.P.A »,.

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2022 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par Monsieur Pierre CHERKARDJIAN, Président associé.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- L'affectation des résultats de cet exercice ;
- La mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce.

PREMIERE DECISION – Approbation des comptes

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 69 532.12 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité,

PC

DEUXIEME DECISION – Affectation du résultat

Le Président décide de proposer à l'assemblée générale d'affecter le bénéfice s'élevant à 75 638.65 euros de la manière suivante :

Le bénéfice s'élevant à	69 532.12 €
- En affectation au poste « autres réserves » pour.....	29 532.12 €
Le montant de ce poste passant ainsi de 243 818.93 € à 273 351.05 €	
- En distribution de dividendes pour.....	40 000 €

(dont CSG, CRDS et prélèvements sociaux pour 12 000 € et dividendes nets à payer pour 28 000 €).

Le dividende unitaire est donc de 400.00 €.

Le dividende unitaire sera remis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158 3-2° du Code général des impôts.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que, suite à la Loi de Finance pour 2018, les dividendes perçus, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 12,8 %.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à la l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2021	50 000	-	-
2020	35 000	-	-
2019	-	-	-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité,

PL

TROISIEME DECISION – Conventions réglementées

Conformément aux dispositions de l'article L-227-10 du Code du Commerce, l'associé unique prend acte des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la société et l'associé unique Président à savoir :

1. SAS La Corbeille d'Orient dont Monsieur Pierre CHERKERDJIAN est Président et associé

Une convention d'animation, de contrôle de gestion et d'assistance en matière de management a été signée entre les deux sociétés et le montant de la prestation de services facturée sur l'exercice est de 12 000 € HT.

2. SAS CO 3 dont Monsieur Pierre CHERKERDJIAN est Président et associé

Une convention d'animation, de contrôle de gestion et d'assistance en matière de management a été signée entre les deux sociétés et le montant de la prestation de services facturée sur l'exercice est de 6 000 € HT.

3. Compte courant groupe LA CORBEILLE D'ORIENT

Le compte courant groupe de la société LA CORBEILLE D'ORIENT s'élève à 44 095 euros au 31/12/2022 et n'est pas productif d'intérêts.

4. Compte courant groupe CO3

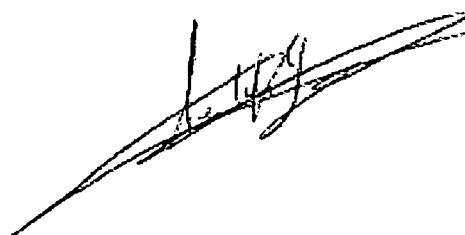
Le compte courant groupe de la société CO3 s'élève à 17 522 euros au 31/12/2022 et n'est pas productif d'intérêts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité,

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Mr Pierre CHERKERDJIAN,
Président



A.P.A
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 €
Siège social : 334 bis Chemin des Platanes
13100 AIX EN PROVENCE
RCS AIX EN PROVENCE B 814 956 108

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT
DU 02 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois le 2 mai à 18 heures, au 334 bis, chemin des Platanes - 13100 AIX EN PROVENCE, le Président Monsieur Pierre CHERKARDJIAN, demeurant 334 bis, chemin des Platanes - 13100 AIX EN PROVENCE

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- L'affectation des résultats de cet exercice ;
- La mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce.

EXAMEN DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS

Le Président procède à l'examen des comptes de l'exercice social clos le 31/12/2022, de l'inventaire, du bilan, du compte de résultat

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022, font apparaître un bénéfice de 69 532.12 euros.

Le Président précise que les comptes annuels ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'établissement que les années précédentes.

Puis le Président procède à un examen détaillé des comptes de l'exercice.

Il arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, lesdits comptes faisant apparaître un chiffre d'affaires de 18 000,00 € et un bénéfice de 69 532.12 €, après prise en compte des produits des participations.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Président examine ensuite l'affectation du résultat.

Le Président décide de proposer à l'assemblée générale d'affecter le bénéfice s'élevant à 75 638.65 euros de la manière suivante :

Le bénéfice s'élevant à 69 532.12 €
- En affectation au poste « autres réserves » pour..... 29 532.12 €
Le montant de ce poste passant ainsi de 243 818.93 € à 273 351.05 €
- En distribution de dividendes pour..... 40 000 €
(dont CSG, CRDS et prélèvements sociaux pour 12 000 € et dividendes nets à payer pour 28 000 €),

Le dividende unitaire est donc de 400.00 €,

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à la l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2021	50 000	-	-
2020	35 000	-	-
2019	-	-	-

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le Président déclare qu'au cours de l'exercice écoulé, des conventions ont donné lieu à la procédure prévue aux articles L 227-10 du Code de commerce cette convention a pour objet :

1. SAS La Corbeille d'Orient dont Monsieur Pierre CHERKERDJIAN est Président et associé

Une convention d'animation, de contrôle de gestion et d'assistance en matière de management a été signée entre les deux sociétés et le montant de la prestation de services facturée sur l'exercice est de 12 000 € HT.

2. SAS CO 3 dont Monsieur Pierre CHERKERDJIAN est Président et associé

Une convention d'animation, de contrôle de gestion et d'assistance en matière de management a été signée entre les deux sociétés et le montant de la prestation de services facturée sur l'exercice est de 6 000 € HT.

3. Compte courant groupe LA CORBEILLE D'ORIENT

Le compte courant groupe de la société LA CORBEILLE D'ORIENT s'élève à 44 095 euros au 31/12/2022 et n'est pas productif d'intérêts.

4. Compte courant groupe CO3

Le compte courant groupe de la société CO3 s'élève à 17 522 euros au 31/12/2022 et n'est pas productif d'intérêts.

CONSULTATION DES ASSOCIES

Le Président décide de consulter par écrit les associés, conformément et dans les conditions prévues par les statuts de la société, sur l'ordre du jour suivant :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- L'affectation des résultats de cet exercice ;
- La mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce.

RAPPORT – RESOLUTIONS

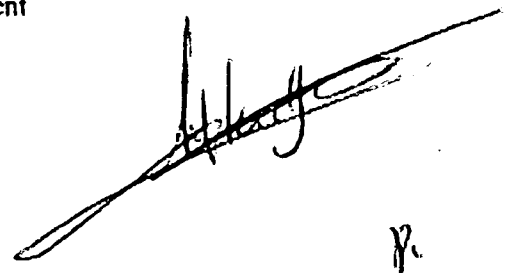
Le Président arrête ensuite les termes du rapport qu'il présentera à l'assemblée, ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote des associés.

COMMUNICATION AUX ASSOCIES

Le Président prendra toutes mesures utiles en vue de permettre aux associés d'exercer leur droit de communication des documents et renseignements relatifs à cette consultation dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Mr Pierre CHERKERDJIAN,
Président



A.P.A
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 €
Siège social : 334 bis Chemin des Platanes
13100 AIX EN PROVENCE
RCS AIX EN PROVENCE B 814 956 108

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 02 MAI 2023

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022
RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE

DEUXIEME DECISION – Affectation du résultat

Le Président examine ensuite l'affectation du résultat.

Le Président décide de proposer à l'assemblée générale d'affecter le bénéfice s'élevant à 75 638.65 euros de la manière suivante :

Le bénéfice s'élevant à	69 532.12 €
- l'affectation au poste « autres réserves » pour.....	29 532.12 €
Le montant de ce poste passant ainsi de 243 818.93 € à 273 351.05 €	
- En distribution de dividendes pour.....	40 000 €
(dont CSG, CRDS et prélèvements sociaux pour 12 000 € et dividendes nets à payer pour 28 000 €).	

Le dividende unitaire est donc de 400.00 €.

Le dividende unitaire sera remis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158 3-2^e du Code général des impôts.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que, suite à la Loi de Finance pour 2018, les dividendes perçus, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 12,8 %.

PC

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à la l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2021	50 000	-	-
2020	35 000	-	-
2019	-	-	-

Mr Pierre CHERKERDJIAN,
Président

